

PROCES-VERBAL

DE LA VINGT-SIXIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS  
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES  
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE  
TENUE A ROTTERDAM LE MARDI 10 SEPTEMBRE 1968 A 16 HEURES

---

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Président du Comité, M. Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; le Président de la Deutsche Bundesbank, M. Blessing, accompagné par M. Emminger; le Gouverneur de la Banque de France, M. Brunet, accompagné par M. Pierre-Brossolette; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par M. Mackay; assistent en outre le Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, M. Barre, accompagné par M. Mosca, ainsi que le Président du Comité Monétaire, M. van Lennep. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et son adjoint, M. Bascoul, sont aussi présents.

Le Président ouvre la séance en indiquant que l'ordre du jour est assez réduit et que de toute manière, en raison de l'heure tardive et des départs prévus, la réunion ne pourra être très longue.

I. Approbation du procès-verbal de la vingt-cinquième séance

Le Président invite le Secrétaire Général du Comité à donner lecture du procès-verbal de la vingt-cinquième séance. Le document est approuvé à l'unanimité.

II. Décision concernant l'octroi de facilités de crédit à court terme à l'intérieur de la Communauté

Ce point qui n'a été inclus que pour ordre a été réglé par la lecture du procès-verbal. En effet, le texte de la décision qui avait été adressé à tous les membres du Comité le 23 juillet dernier a été inséré intégralement dans le procès-verbal. M. Ansiaux souligne que la décision constitue une prise de position du Comité sur la question du concours mutuel prévu par le Traité de Rome, prise de position qui aura valeur aussi pour l'avenir.

III. Echange de vues à la veille de l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International à Washington

M. Ansiaux fait remarquer que les questions liées à la prochaine assemblée du F.M.I. ont déjà été traitées le matin avec les Ministres des Finances et le Comité considère qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur ce sujet.

M. Brunet fournit quelques renseignements sur la situation de la France, particulièrement en matière de changes, qui peuvent être résumés comme suit:

Les pertes de réserves officielles ont atteint en dollars

mai	311 millions
juin	1.189 millions
juillet	787 millions
août	438 millions

soit un total de 2.725 millions pour la période du 30 avril au 31 août 1968 qui a été couvert de la manière suivante:

Réserves:	1.426 millions
- or	(868) "
- devises	(558) "
F.M.I.:	890 millions
Crédits en devises:	409 millions

Au 30 avril, les réserves (y compris la position auprès du Fonds Monétaire) s'élevaient à 6.916 millions de dollars; au 31 août, elles n'atteignaient plus que 4.191 millions ou 4.600 millions en chiffres bruts si l'on tient compte du tirage de 409 millions sur les facilités accordées en juillet par plusieurs banques centrales.

La spéculation sur le deutsche mark a entraîné en France une augmentation sensible des pertes de devises. En effet, celles-ci atteignaient, au mois d'août, un montant hebdomadaire d'environ 60 à 80 millions de dollars mais à partir du 26 août le montant s'est élevé à 160 millions et à 175 millions pour la semaine se terminant le 7 septembre. Le lundi 9 septembre, les pertes de devises ont atteint 60 millions.

Il est pratiquement impossible de distinguer entre les différentes causes des pertes de réserves, mais il faut considérer qu'il y a, en toile de fond, le déficit de la balance des paiements courants que, sans les exagérer, les répercussions de la spéculation sur le deutsche mark sur le franc sont néanmoins évidentes, et qu'enfin, la suppression du contrôle des changes a été un élément aggravant. Cette suppression a entraîné une présentation directe et surtout indirecte de billets français; d'autre part, elle rend plus difficile l'analyse de la situation actuelle, particulièrement au cours d'un mois, septembre, pendant lequel la spéculation, habituellement, se développe.

Ainsi, malgré la poursuite d'une politique d'expansion économique, une politique de rigueur monétaire est pour le moment nécessaire: les concours de la Banque de France sur le marché monétaire ont été réduits, provoquant une hausse des taux jusqu'à 6,5%, niveau qui laisse une marge avec les taux de l'Euro-dollar destinée à freiner les sorties de capitaux et à donner un avertissement aux banques françaises.

M. Brunet ajoute qu'en raison de l'évolution de la situation des changes, la Banque de France se propose de demander aux banques centrales, qui lui ont accordé en juillet des facilités, de revoir l'accord. En effet, les facilités seront sûrement utilisées plus longtemps que prévu et de ce fait les durées de l'accord de swap et du renouvellement des swaps pourraient être modifiées. M. Clappier a déjà eu des contacts à ce sujet avec des représentants de quelques banques centrales et notamment avec M. Coombs qui a reçu favorablement la demande; ces contacts seront repris et étendus à tous les intéressés.

M. Blessing déclare que la Bundesbank est prête à proroger les swaps avec la Banque de France et même à mettre sur pied d'autres arrangements. Il indique que la spéculation sur le deutsche mark, déclenchée par la campagne de presse anglaise sur la réévaluation, a soulevé des difficultés et préoccupe sa banque centrale. Celle-ci a dû absorber 1,5 milliard de dollars en 10 jours sur lesquels 1,3 milliard ont été rendus au marché à travers des swaps avec les banques et, par conséquent, les réserves officielles n'ont que très légèrement augmenté.

M. Blessing ajoute que l'excédent de la balance des transactions courantes, environ 1/2 milliard de deutsche marks en juin et juillet, n'a pas de caractère dramatique et n'est pas plus important qu'en Italie. Les exportations de capitaux à long terme sont supérieures à ce montant et elles n'ont jamais été aussi élevées. Au total d'ailleurs, la position nette vis-à-vis de l'étranger de la Bundesbank et des banques commerciales fait apparaître un solde négatif de 90 millions de dollars en juillet et en août. Les autorités monétaires continueront de peser sur les taux d'intérêt, leur intention claire est de ne pas avoir une action restrictive, de maintenir une situation d'abondance de liquidités et de laisser se réaliser les exportations de capitaux.

Répondant à une remarque de M. Ansiaux sur les rumeurs de réévaluation du deutsche mark, M. Blessing indique que ses déclarations récentes ont été mal interprétées.

M. van Lennep observe que comme l'a mentionné M. Blessing, les chiffres d'excédent de la balance des paiements courants sont assez identiques pour l'Allemagne et pour l'Italie. Il souligne toutefois qu'en Italie, l'excédent est lié à la stagnation de la demande intérieure et qu'un programme de relance vient d'être rendu public. Il est à l'inverse plus difficile de comprendre qu'en Allemagne, avec un excédent élevé, les autorités restent neutres et ne parlent pas de politique expansionniste.

M. Blessing reconnaît et approuve la politique d'expansion annoncée par l'Italie, mais il fait remarquer qu'en Allemagne d'autres éléments sont à prendre en considération: il n'y a pas de réserves de main-d'oeuvre, l'expansion se développe considérablement de semaine en semaine et les importations depuis quelques mois augmentent plus rapidement que les exportations.

#### IV. Centralisation des risques bancaires à l'intérieur de la C.E.E.

M. Ansiaux indique qu'en accord avec lui, M. d'Aroma a transmis à tous les membres du Comité un bref document sur ce sujet. Il ajoute qu'il aimerait savoir si M. Blessing confirme, à propos d'une telle centralisation, les objections essentiellement d'ordre juridique qu'il a soulevées dans une lettre.

M. Emminger suggère que cette lettre soit distribuée à tous les membres du Comité afin qu'ils puissent connaître les raisons exposées par la Bundesbank. Les discussions pourraient ensuite être reprises sur ce sujet à une prochaine réunion.

M. Ansiaux approuve cette suggestion et souligne que la centralisation des risques bancaires à l'intérieur de la C.E.E. revêtirait un réel intérêt en permettant un échange d'informations utiles sur les risques bancaires, qui pourrait servir dans l'appui mutuel des politiques monétaires des pays membres.

V. Analyse de la vingt-deuxième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté)

Le Président observe qu'en raison des indications très utiles déjà fournies par MM. Brunet et Blessing, il n'est pas nécessaire de procéder à l'examen des documents.

VI. Autres questions relevant de la compétence du Comité

M. Ansiaux attire l'attention du Comité sur deux points:

1) A la suite des discussions tenues le matin avec les Ministres des Finances de la Communauté, il est clair que le Comité des Gouverneurs est compétent en ce qui concerne les études liées aux propositions de coopération monétaire de M. Werner. M. Ansiaux propose de s'entendre avec M. van Lennep pour délimiter le champ d'action des deux Comités et il pense pouvoir soumettre à la prochaine réunion un plan de travail.

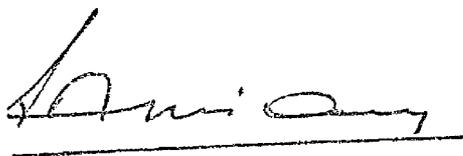
M. van Lennep se déclare d'accord avec cette proposition.

2) Il serait utile, avant la réunion du Fonds Monétaire à Washington, que les Gouverneurs des banques centrales de la Communauté discutent de leur point de vue à l'égard de l'or afin d'aboutir à une attitude commune, en particulier vis-à-vis des Etats-Unis. Il n'est pas question de donner à l'Afrique du Sud un monopole de fait, mais si on veut maintenir le prix officiel.

de l'or à 35 dollars l'once, on doit le reconnaître et être prêt à traiter à ce prix. En outre, par suite notamment de la position délicate du Fonds Monétaire dans ce domaine, il faut fixer des règles destinées à maintenir la confiance générale dans cette institution et dans le système monétaire international.

VII. Date et lieu de la prochaine séance

M. Ansiaux rappelle que le Comité a pour principe de se réunir une fois par an au siège des Communautés Européennes à Bruxelles et, que lors de la prochaine séance qui aura lieu à Bâle le lundi 18 novembre 1968, il pense pouvoir faire à ce sujet une proposition concrète.



Président



Secrétaire Général